



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MAI 2024

Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Madame BLUTEAU, qui avait donné pouvoir à Madame BA-TALL,
Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT, dont le pouvoir a été attribué à Madame GOBLET,
Monsieur FRANCOIS,
Madame JOVENEUX, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE
Monsieur THOMAS, qui avait donné pouvoir à Madame ROCHER

Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur LECONTE,
Madame MOSNIER,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS HABITAT
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS HABITAT,
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre et Loire,
Madame JEANDROT, Cheffe de l'Unité PHRU à la Direction Départementale des Territoires,

Présidence de Madame Aude GOBLET, Vice-Présidente

FORMATION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL)

(A/10)

Le Directeur Général indique au Conseil d'Administration que, compte tenu des modifications intervenues dans la composition du Conseil d'Administration, il convient de procéder à la formation de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL).

Conformément aux Articles L441-2, R441-9 et R441-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) attribue nominativement chaque logement mis ou remis en location, et examine, tous les 3 ans, les conditions d'occupation des logements.

Outre le Maire de la Commune (ou son représentant) où sont situés les logements à attribuer, elle est composée de six Membres désignés par le Conseil d'Administration, dont l'un a la qualité de représentant des locataires.

Cette Commission se réunit actuellement de façon hebdomadaire, habituellement le mardi de 14 h 00 à 16 h 00.

Le Directeur Général rappelle que la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) est actuellement composée des membres suivants, ayant voix délibérative :

Madame BA TALL,
Madame BOUAKKAZ,
Madame DJABER, Administratrice représentant les locataires
Monsieur GRATEAU
Madame MERCIER
Madame QUINTON, Présidente de la Commission

Par ailleurs, conformément au règlement intérieur de la CALEOL, Monsieur MOURABIT, Administrateur représentant les locataires (CLCV), fait partie de la CALEOL, en tant que Suppléant.

Madame BOUAKKAZ ne faisant plus partie du Conseil d'Administration, il convient de désigner un Administrateur pour la remplacer.

Monsieur CHANDENIER est le seul Administrateur à se déclarer intéressé pour faire partie de la CALEOL.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, que la composition de la CALEOL est dorénavant la suivante :

Madame BA TALL,
Monsieur CHANDENIER,
Madame DJABER, Administratrice représentant les locataires
Monsieur GRATEAU
Madame MERCIER
Madame QUINTON, Présidente de la Commission

Par ailleurs, conformément au règlement intérieur de la CALEOL, Monsieur MOURABIT, Administrateur représentant les locataires (CLCV), fait partie de la CALEOL, en tant que Suppléant.

La prochaine CALEOL est fixée le mardi 21 mai 2024 à 14 h 00. Les Administrateurs concernés recevront une convocation en temps utile.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14/05/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20240514-CA140524_5-DE
en date du 15/05/2024 ; REFERENCE ACTE : CA140524_5

